

CHARTRE ÉTHIQUE

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 6 JUIN 2024



5 rue Las Cases, 75007 Paris
01 80 05 82 00
www.lelabo-ess.org

Préambule

L'assemblée générale du 25 janvier 2024 a adopté un nouveau projet stratégique réaffirmant la mission, la vision et les valeurs sur lesquelles l'association s'appuie pour réaliser ses objectifs.

Le Labo de l'ESS est le think tank de l'économie sociale et solidaire en France. Par l'observation et l'analyse d'initiatives inspirantes dans les territoires et son approche ouverte et de co-construction, le Labo de l'ESS a pour mission de documenter et d'impulser des dynamiques collectives, et de montrer la capacité transformatrice de l'ESS auprès de celles et ceux qui veulent agir pour une transition écologique juste et solidaire, face aux grands défis démocratiques, sociaux et environnementaux de notre temps.

Le Labo de l'ESS s'inscrit pleinement dans l'économie sociale et solidaire, et s'appuie sur ses valeurs de solidarité sociale et de démocratie économique. Les valeurs suivantes guident ses actions et son fonctionnement :

- **LA COOPÉRATION**, en favorisant l'intelligence collective, la co-construction, la volonté de faire ensemble dans les approches des thématiques abordées ;
- **LA SOBRIÉTÉ**, en promouvant un modèle socioéconomique post-croissance, économe en ressources, et solidaire avec les plus vulnérables, dans une économie réencastrée ;
- **L'OUVERTURE**, en allant au-delà des acteurs de l'ESS, en regardant et en écoutant tous les acteurs qui agissent pour construire une société respectueuse de l'environnement et de la justice sociale, en cohérence avec sa vision ;
- **L'ENGAGEMENT**, en étant déterminé à changer la donne et à prendre collectivement notre responsabilité face aux enjeux actuels.

L'éthique interne de fonctionnement du Labo de l'ESS repose sur trois piliers :

- **L'INDÉPENDANCE**, en revendiquant sa liberté de penser et d'agir, en déterminant ses propres sujets et moyens de diffusion
- **LA CONFIANCE**, en créant un climat de respect et d'écoute de l'autre, de bienveillance et de convivialité dans les échanges.
- **LA RIGUEUR** apportée par une méthodologie sérieuse, les expertises développées par les administrateurs, les référents, les groupes de travail et l'équipe, garants de productions de qualité.

Cette démarche, qui a conduit à réorganiser la gouvernance et les méthodes d'action pour réaliser ces nouvelles ambitions, accueille de nouvelles parties prenantes au sein de la communauté du Labo de l'ESS. Elle nécessite un engagement de chacun.e pour permettre de maintenir un climat reflétant les valeurs prônées dans le projet associatif et favoriser la coopération et l'intelligence collective entre les membres de l'association.

Engagement #1 – Ess, transition écologique juste et approche ouverte

Le Labo de l'ESS est un lieu de débats et de dialogues sur les questions de l'ESS telle que définie par la loi du 31 juillet 2014, et de la transition écologique juste telle que définie ici :

« La transition écologique juste désigne une transformation radicale et démocratique de notre société visant à assurer tant la soutenabilité écologique de cette dernière qu'une réponse digne et suffisante aux besoins de tou-te-s et l'émancipation de chacun.e ».

Promouvant l'ESS comme modèle à suivre pour assurer le progrès humain dans le respect des enjeux environnementaux, le Labo de l'ESS

est conscient des différentes forces en présence, dans un monde complexe, mobilisant différents types d'acteurs agissant parfois avec des logiques différentes de l'ESS. Il s'autorise à discuter et entretenir le dialogue avec tout type d'acteurs hors du champs de l'ESS sous couvert de partager ensemble la même vision des enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques tels qu'exprimés dans les enjeux (partie 2) et la vision (partie 3) du projet associatif du Labo de l'ESS.

Engagement #2 Liberté d'expression et respect des différences

Le Labo de l'ESS est une association reconnue d'intérêt général. Elle est apaisante et propose en son sein une liberté de parole et une diversité des expressions. Le temps de parole est équitablement partagé entre toutes et tous, et respectueux des différences de points de vue et des expériences vécues. Le Labo de l'ESS propose différentes opportunités propices pour se rencontrer, échanger des idées et débattre de sujets de société dans une atmosphère apaisée, et impliquant une hauteur de vue ainsi qu'un sens critique constructif et bienveillant, dans une approche collective de la réflexion menée et des travaux.

Engagement #3 Discrétion et loyauté

Quelles que soient les responsabilités occupées, les membres et les salarié-es s'engagent à faire preuve de loyauté envers l'association et à observer un devoir de discrétion quant aux débats menés lors des instances ou des groupes de travail. Le membre ne peut, en aucun cas, dévoiler à l'externe ou dans l'espace public des informations personnelles, opérationnelles ou stratégiques qu'il aurait acquises dans le cadre

de ses participations aux séances de travail du Labo de l'ESS et qui seraient désignées comme relevant de ce devoir. Le devoir de discrétion doit en ce sens être compris comme un principe important et central de l'engagement du membre au sein de l'association.

Engagement #4 Implication et sens du collectif

Afin de rendre les séances de travail efficaces, chaque membre investi s'engage à préparer avec soin sa contribution aux débats en prenant connaissance des éléments communiqués en amont (notes, procès-verbaux etc.), en prenant la parole de manière claire et argumentée, en vue d'un bénéfice collectif. Toute improvisation ou reformulation longue sur des points de vue déjà exprimés sont à éviter.

Engagement #5 Respect du droit d'auteur et biens communs

Les membres du Labo de l'ESS, y compris les partenaires financiers, peuvent s'impliquer dans la production et la diffusion des connaissances produites par l'association. Ils s'engagent toutefois à ne pas utiliser les travaux dans un but commercial. Les connaissances produites sont des biens communs et doivent rester libres d'accès, pour être mieux partagées. Tous les travaux issus du Labo de l'ESS mentionnent leurs auteur·ices ainsi que les sources utilisées.

Engagement #6 Implication des partenaires financiers et liberté d'expression

Les partenaires financiers du Labo de l'ESS respectent l'indépendance de l'association tant dans ses travaux que le mode de traitement choisi pour les réaliser. Ils sont

associés aux différents groupes de travail sans en être les commanditaires ni les responsables.

Engagement #7 – Expérimentation et droit à l'erreur

Le Labo de l'ESS s'est engagé dans une logique d'amélioration continue afin d'enrichir, améliorer et faire rayonner les connaissances coproduites. Elle expérimente et teste de nouvelles approches et de nouveaux sujets, et accepte le droit à l'erreur auprès de ses salariées et de ses bénévoles. Chaque expérimentation doit faire l'objet d'une démarche méthodique rigoureuse et autant que possible d'une analyse a posteriori, pour en tirer des enseignements.

Engagement #8 – Prévention des conflits d'intérêt et démarchage commercial

Les membres du Labo de l'ESS, qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales, doivent faire part à l'association de possibles liens ou conflits d'intérêt, en étant transparentes sur d'éventuels mandats dans des organisations sensibles ou militantes, qui

pourraient influencer les travaux du Labo de l'ESS, ou relever de favoritisme.

De même, tout démarchage commercial est interdit entre les membres du Labo de l'ESS. La mission de l'association est de favoriser les rencontres et les mises en relation sans pour autant être perçu comme apporteur d'affaires.

Engagement #9 Respect des temps de vie

Le Labo de l'ESS s'appuie sur des forces salariées et bénévoles. Il tient compte du temps de vie de chacun-e en proposant des calendriers de travail cohérents et respectueux des équilibres de vie de chacun et chacune.

Engagement #10 Relations entre bénévoles et salarié-es

La déléguée générale a seule autorité hiérarchique sur l'équipe salariée du Labo de l'ESS, sa charge de travail et son planning d'exécution. Les membres bénévoles qui ont des liens fonctionnels avec des membres salariés doivent avant tout référer à la déléguée générale pour toute question relative à leur relation de travail avec l'équipe salariée.

Toute atteinte ou non-respect de cette charte perçue ou portée à connaissance au Conseil exécutif ou à la déléguée générale fera l'objet d'avertissement ou de risque d'exclusion du membre concerné, conformément à l'article 5 des statuts de l'association.

Fait à Paris le 6 juin 2024